

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 6 novembre 2015

**Présents :** Mesdames Chantal VAUDOUR - Laurence COURBOILLET - Micheline ESTERMANN – Danielle IDELON – Sophie LAMBOLEY – Hoda SAYER  
Messieurs Christian HOUILLE - Éric ANSART - Denis VOEGELE – Jean-Marie AGHINA - Denis BEAUSEIGNEUR - François CHARMY – Éric COULON - Jean-Yves DRODE

**Absent excusé :** Sylvie FUMEY

**Procuration :** donne procuration à Chantal VAUDOUR

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18/09/2015.
2. Budget : décisions modificatives
3. Créance de non-valeur
4. Régime d'astreinte des agents du Service Technique.
5. « Solidarité inondations octobre 2015 » : appel aux dons pour les communes sinistrées
6. Subventions aux Associations
7. Propositions de travaux
8. Informations et questions diverses

### **1°- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015 :**

Monsieur Christian HOUILLE présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015.

Il est demandé que la distinction soit faite entre les absents excusés et les absents.

Il est adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

### **2° - Budget : décisions modificatives**

La renégociation des emprunts entraîne une augmentation des remboursements en capital (budget investissement) et diminution des intérêts (budget fonctionnement). Il est donc nécessaire de modifier les comptes ci-dessous :

Chapitre	Article	Compte			
16	1641	Emprunts €			
	Total Chapitre 16				
21	2188	Autres imm			
	Total Chapitre 21				
	Total Dépenses				

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

### 3° Créance en non-valeur

La trésorerie ayant épuisé toutes les procédures pour retrouver une Pérousienne pour le paiement d'une créance de 412.10€ Elle nous demande l'admission en non valeur de cette créance en raison de l'impossibilité de recouvrer ces factures. Cette procédure demande une délibération.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

### 4°. Régime d'astreinte des agents du Service Technique.

Les agents techniques assurent le déneigement durant la période d'hiver. La durée de l'astreinte est fixée à 12 semaines réparties en alternance entre Denis SCHELIQUET et Thierry CHRETIEN.

L'indemnité est de 149,48 € (montant forfaitaire légal) par semaine d'astreinte.

La période d'astreinte durera du 14 décembre 2015 8 heures au 7 mars 2016 à 8 heures.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

### 5°. « Solidarité inondations octobre 2015 » : appel aux dons pour les communes sinistrées

L'Association des maires nous sollicite pour l'attribution d'une subvention aux communes sinistrées des Alpes maritimes. Les fonds reçus seront gérés par le Préfet.

Il est proposé le versement de 200 €.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
14	1	0



## 7° - Propositions de travaux

Une partie des travaux budgétisés a été réalisée à hauteur de 29000€ (toiture du préau, radars pédagogiques, économies d'énergie – remplacement des luminaires fluo mercure 125W etc...).

- Les travaux de soutènement de la rue des Aliziers sont prévus pour le 20 novembre 2015 à partir de 13h00. Les riverains seront informés de la fermeture de la rue durant la demi-journée de travaux. La chaussée sera élargie de 2,95 mètres à 3,86 mètres.  
Le coût est de 3500 €. La société Colas propose, pour 1000 € environ, de couvrir la chaussée de macadam  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.
- Rénovation des courts de tennis : La société Laquet a réalisé des travaux de remise en état sur un court alors qu'il était prévu également des travaux sur les courts enfants. La société demande une déclaration d'achèvement de travaux ce que le maire a refusé. Le maire lui demande de réaliser l'ensemble des travaux prévus.  
Par ailleurs, il indique que l'ancien court nécessiterait une remise en état.

### Agenda d'accessibilité programmée

Cet agenda, à réaliser par la commune, doit être transmis en préfecture au plus tard le 31/12/2015.

Les diagnostics des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux ont été effectués par les techniciens de la Maison des Communes. Suivre leurs préconisations permettra de rendre les bâtiments accessibles aux personnes handicapées, ce que la loi nous demande.

Les coûts estimatifs sont pour :

- La mairie 13 500 €
- L'église 4 500 €
- L'école 34 000 €
- La cure 4 000 €

Les aménagements portent sur la signalétique, les cheminements en dalles podotactiles, la mise aux normes des toilettes, les appareillages, l'ascenseur .....

Cet agenda sera présenté au Conseil municipal du mois de décembre.

### Grenellisation et Alurisation du Plan local d'urbanisme

Le PLU adopté en 2013 doit intégrer les obligations nées des « Grenelles de l'environnement » et de la loi ALur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les devis des cabinets d'études contactés fluctuent entre 3 000 € et 39 000 € HT....

Les renseignements pris indiquent que le PLU est à reprendre de manière importante.

Plusieurs conseillers demandent d'attendre la fin du délai avant de prendre une décision, sachant que de nombreuses communes n'ont pas encore de PLU et que seulement 7 d'entre elles ont un PLU aux normes. Le maire fait remarquer que si on attend, le risque est de ne plus avoir de cabinets d'études disponibles et/ou des coûts plus élevés.

Il est demandé au maire de contacter l'association des maires de France.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 décembre 2015.

### Projet de travaux

- **Toiture du lavoir** : il est demandé au maire de d'obtenir d'autres devis. Sur le principe le projet est accepté et la subvention de la CAB est certaine (50% du coût HT).  
Cette proposition est adoptée à la majorité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
14	0	1

- **La rue des Peupliers et l'antenne de la rue des Sapins ;**

La voirie de la rue des Peupliers sera prolongée en bi-couche jusqu'à la parcelle AE 65.

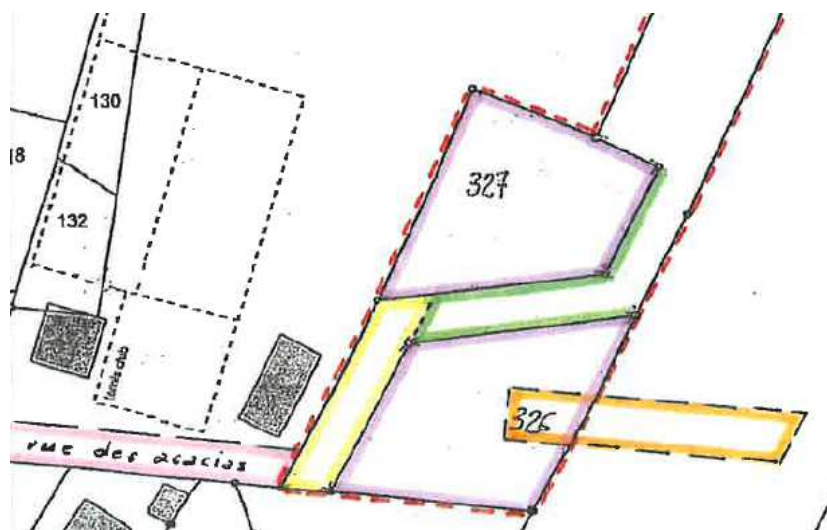
L'antenne de la rue des Sapins sera également réalisée en bi-couche.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
14	0	1

- **Demande de la famille Schittly concernant l'emplacement réservé sur leur propriété rue des Acacias.**

La famille Schittly demande le déplacement de l'emplacement réservé situé sur sa propriété et propose de créer une voirie en limite de parcelle 326. Cette voirie de 7 mètres serait alors rétrocédée à la commune.



Cette demande induit une modification du PLU.

Certains conseillers proposent que l'emplacement réservé soit dans le prolongement de la rue des Acacias.

Après discussion le conseil est consulté par le biais d'un sondage sur les 2 propositions :

Proposition N°1 (projet Schittly)

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
0	5	10

Proposition N°2 (Prolongement de la rue des Acacias)

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
9	0	6

## **8° Informations et questions diverses.**

-Organisation des Elections Régionales des 6 et 13 décembre : constitution des bureaux de vote.

Fin du Conseil Municipal à 23h45.

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2015/11/01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2015	Pour : Contre : Abstention	15 0 0
N° 2015/11/02	Budget : décisions modificatives	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N° 2015/11/03	Créance de non valeur	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N°2015/11/04	Régime d'astreinte des agents du service technique	Pour : Contre : Abstention :	15 0 0
N°2015/11/05	Solidarité inondations octobre 2015	Pour Contre Abstention :	14 1 0
N°2015/11/06	Subvention aux associations	Pour : Contre : Abstention	14 0 1